VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

TITRE PROFESSIONNEL ADMINISTRATEUR D'INFRASTRUCTURES SÉCURISÉES (BAC+3)

Durée estimée : 450 heures
RNCP : 37680
Durée estimée hebdomadaire : 10 à 12 heures

- **Prérequis :**

Formation accessible à tous

Titulaire d'un niveau BAC+2, d'un titre de niveau équivalent ou avoir au moins un (1) an d'expérience professionnelle cumulée en rapport direct avec le titre visé

Disposant d'une connexion internet et d'un ordinateur portable durant toute la période de formation

- **Accessibilité** :

Entrées tous les débuts de mois sous réserve d'un nombre de candidats suffisant.

Un délai de 21 jours minimum avant l'entrée en formation est nécessaire à l'instruction de la demande d'inscription.

Dans ce délai, le formé doit, entre autres, fournir la copie de ses diplômes ou titres obtenus, un CV à jour, et avoir rempli un questionnaire concernant ses compétences et son projet professionnel.
Une fois ces documents renvoyés, le service pédagogique prend contact par téléphone avec le formé pour valider ou invalider son inscription sur le parcours de formation.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez signaler votre situation à la référente handicap Madame GUIBERGIA Cecilia afin d'obtenir des adaptations pour votre action de formation ou les épreuves d'évaluations.

- **Compétences visées :**

Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures

Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux

Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes

Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées

Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure

Mettre en production des évolutions de l'infrastructure

Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures

Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité

Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- **Bloc de compétence 1** : Administrer et sécuriser les infrastructures

Module 1 : Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures

- Séquence 1 : Identifier et enregistrer un incident à partir du signalement de la dégradation d'un service issu d'un processus d'escalade
- Séquence 2 : Diagnostiquer et résoudre l'incident afin de rétablir le service fourni au niveau attendu
- Séquence 3 : Réaliser les tâches préventives de type mise à jour
- Séquence 4 : Procéder à une vérification des dispositifs de reprise et de continuité informatique, et au paramétrage d'un élément de configuration, afin de maintenir le niveau de service de l'infrastructure du système d'information à la valeur attendue
- Séquence 5 : Rédiger une procédure dans le respect des bonnes pratiques

Module 2 : Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux

- Séquence 1 : Administrer et sécuriser les éléments des infrastructures réseaux afin de les maintenir en condition opérationnelle dans le respect de la réglementation en vigueur
- Séquence 2 : Exploiter les sources d'information et les documentations techniques afin de s'adapter aux diaérents environnements

Module 3 : Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes

- Séquence 1 : Administrer et sécuriser les éléments des infrastructures systèmes afin de les maintenir en condition opérationnelle dans le respect de la réglementation en vigueur
- Séquence 2 : Échanger par écrit avec les professionnels y compris en anglais

Module 4 : Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées

- Séquence 1 : Administrer et sécuriser les éléments de l'infrastructure virtualisée afin de les maintenir en condition opérationnelle dans le respect de la réglementation en vigueur
- Séquence 2 : Échanger par écrit avec les professionnels y compris en anglais

- **Bloc de compétence 2** : Concevoir et mettre en œuvre une solution en réponse à un besoin d'évolution

Module 1 : Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure

- Séquence 1 : Concevoir dans les délais impartis une solution technique évolutive qui tient compte des contraintes budgétaires, environnementales, de production et de sécurité
- Séquence 2 : Définir les critères et mettre en œuvre les moyens qui permettent de vérifier que la solution technique est conforme au cahier des charges.
- Séquence 3 : Argumenter dans un rapport la solution technique afin de la soumettre à la validation des décideurs.

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

Module 2 : Mettre en production des évolutions de l'infrastructure

- Séquence 1 : Planifier et réaliser à partir d'une solution, élaborée et testée en amont et répondant à une demande de changement, son intégration en appliquant les bonnes pratiques afin qu'elle soit mise en production dans le respect de la réglementation en vigueur
- Séquence 2 : Valider chaque étape de la mise en production afin de limiter les risques sur la fourniture des services
- Séquence 3 : Tester et valider les procédures des plans de reprise et de continuité informatique (PRI, PCI) associés aux dispositifs mis en production
- Séquence 4 : Assurer le transfert de compétences et mettre à jour les documents d'exploitation

Module 3 : Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures

- Séquence 1 : Choisir les indicateurs et évènements associés à la disponibilité, aux performances, à la consommation de services qui doivent être supervisés
- Séquence 2 : Optimiser les outils de supervision nécessaires au suivi des indicateurs et des évènements
- Séquence 3 : Mettre à disposition des équipes d'exploitation et d'administration les tableaux de bords et les informations indispensables au support et au pilotage des infrastructures du système d'information

- **Bloc de compétence 3** : Participer à la gestion de la cybersécurité

Module 1 : Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure

- Séquence 1 : Spécifier les points de contrôle afin d'eaectuer les mesures afin d'évaluer le niveau de sécurité
- Séquence 2 : Rédiger un rapport présentant les contrôles, les mesures eaectuées et l'évaluation du niveau de sécurité
- Séquence 3 : Participer à une démarche d'analyse de risques afin d'identifier les menaces, les vulnérabilités et la criticité des risques pouvant aaecter les composants de l'infrastructure.
- Séquence 4 : Participer à l'élaboration d'une lettre de mission en vue d'un audit de sécurité réalisé par un tiers
- Séquence 5 : Vérifier si les exigences de la lettre de mission ont été respectées afin de qualifier le travail eaectué.

Module 2 : Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité

- Séquence 1 : Contribuer, dans son périmètre d'intervention à l'implantation et l'évaluation des solutions permettant leur mise en œuvre
- Séquence 2 : Participer à la définition, rédaction et la validation de procédures permettant la déclinaison opérationnelle de la PSSI
- Séquence 3 : S'assurer de la formation des utilisateurs au respect des bonnes pratiques de sécurité informatique
- Séquence 4 : Participer à la mise à niveau des équipes techniques afin de contribuer à l'application de la PSSI

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

Module 3 : Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité

- Séquence 1 : Configurer et exploiter un dispositif de détection d'évènements de sécurité afin de détecter et qualifier un incident.
- Séquence 2 : Appliquer les mesures de réaction en réponse à un incident afin de minimiser l'impact sur les actifs de l'entreprise
- Séquence 3 : Assurer la préservation des traces et des preuves numériques afin de les transmettre aux analystes cyber
- Séquence 4 : Participer à la réalisation d'un retour d'expérience (RETEX) afin de capitaliser et renforcer la sécurité de l'entreprise.
- Séquence 5 : Assurer sa veille en cybersécurité afin d'adapter les règles de détection et de traitement des incidents aux nouvelles menaces.

ORGANISATION

◆ **Équipe pédagogique :**

Mme GUIBERGIA Cécilia - Référente handicap
Mme GAUTHIER Diane - Coordinatrice pédagogique formateur référent
M. Guillaume HEMERY - Coach professionnel
Mme Laura DERVAL - Psychologue du travail

◆ **Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre :**

Suivi de la motivation avec un coach professionnel
Entretien téléphonique et visio-conférence avec le formateur référent pour la validation des compétences acquises
Mise en place des ECF (Évaluation en Cours de Formation) avec l'aide du formateur référent
Accompagnement au projet professionnel avec la psychologue du travail
Suivi d'assiduité réalisé par notre coordinatrice pédagogique qui est dédiée et disponible par téléphone et email
Enregistrement de vidéos puis analyse
Visionnage de vidéos et études de cas écrits
Mise à disposition en ligne de documents supports à télécharger librement
Plateforme d'apprentissage à distance disponible 7j/7 et 24h/24

◆ **Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation**

Livret de suivi de formation complété par le formé et le formateur référent.
Livret ECF complété à la fin de l'action de formation par le formateur référent.
Dossier professionnel obligatoire à remplir par le bénéficiaire.
Certificat de réalisation signé par le formé et le formateur.
Convention de formation professionnelle.
Relevés de connexion à la plateforme e-learning.

◆ **Équipe pédagogique VIAL :**

Mme Virginie Billiet - Référente handicap
Mme Virginie Billiet - Responsable pédagogique

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

MODALITÉS D'EVALUATION - CONTROLE CONTINU

- ECF (Évaluation en Cours de Formation),
- Suivi des connexions à la plateforme,
- Travaux dirigés à rendre,
- Travaux pratiques à exécuter,
- Stage professionnel au sein d'une entreprise (350heures obligatoire),
- Rédaction d'un dossier professionnel (obligatoire)
- Entretien téléphonique avec notre coach professionnel et psychologue du travail

Récapitulatif des examens et évaluations :

- **ECF1 :** Le formé doit appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures

Critères de notation :

- Les problèmes et incidents sont résolus
- Les tâches planifiées pour le maintien en condition opérationnelle des infrastructures sont réalisées dans le respect des bonnes pratiques
- Le niveau de qualité des services est maintenu à la valeur attendue
- Les procédures établies sont conformes aux règles de bonne pratique
- Les interventions et changements de configuration ainsi que les tâches planifiées
- Les conditions opérationnelles des infrastructures sont documentées dans un outil de suivi.

- **ECF2** : Le formé doit administrer et sécuriser les infrastructures réseaux

Critères de notation :

- L'infrastructure réseau est opérationnelle conformément aux accords de niveau de service.
- Les tâches sont réalisées dans le respect des bonnes pratiques.
- Les règles de sécurité sont appliquées.
- La réglementation en vigueur est respectée.
- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

- **ECF3** : Le formé doit administrer et sécuriser les infrastructures systèmes

Critères de notation :

- L'infrastructure système est opérationnelle conformément aux accords de niveau de service.
- Les tâches sont réalisées dans le respect des bonnes pratiques.
- Les règles de sécurité sont appliquées
- La réglementation en vigueur est respectée

- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

- **ECF4 :** Le formé doit administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées à partir des demandes de services et des informations d'exploitation ou de supervision

Critères de notation :

- L'infrastructure virtualisée (on-premise et cloud) est opérationnelle conformément aux accords de niveaux de service.
- Les tâches sont réalisées dans le respect des bonnes pratiques.
- Les règles de sécurité sont appliquées
- La réglementation en vigueur est respectée
- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

- **ECF5 :** Le formé doit concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure à partir des besoins et contraintes définis dans le cahier des charges fourni dans le cadre d'un projet d'évolution de l'infrastructure

Critères de notation :

- Les contraintes budgétaires, environnementales, de production et de sécurité sont prises en compte
- La réglementation en vigueur est respectée.
- La solution proposée est évolutive.
- La solution proposée est conforme au cahier des charges et respecte les délais.
- La solution est présentée et argumentée de façon claire et structurée.

- **ECF6 :** Le formé doit mettre en production des évolutions de l'infrastructure à partir d'une solution, élaborée et testée en amont et répondant à une demande de changement

Critères de notation :

- L'intégration proposée respecte les bonnes pratiques et prend en compte les contraintes de production et de sécurité.
- Chaque étape de la mise en production est évaluée et validée.
- Les procédures des PRI et PCI associés aux dispositifs mis en production sont testés et validés.
- La solution est mise en production conformément aux accords de niveau de service.
- Les documents d'exploitation sont mis à jour.
- Le transfert de compétences est assuré.

- **ECF7 :** Le formé doit mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures à partir des accords de niveaux de service et des besoins de contrôle des infrastructures

Critères de notation :

- Les indicateurs et les évènements choisis sont pertinents.
- Les outils de supervision sont fonctionnels et respectent la réglementation et les règles de sécurité.
- Les tableaux de bord et les informations présentés sont structurés et exploitables.
- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

- **ECF8 :** Le formé doit participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure à partir d'une demande d'évaluation de la sécurité sur un périmètre défini de l'infrastructure

Critères de notation :

- Les points de contrôle sont pertinents
- Les vulnérabilités des composants sont identifiées
- Les risques et leurs menaces associées sont caractérisés.
- Le rapport de contrôle est clair et exploitable.
- La lettre mission comporte l'ensemble des exigences liées à un audit de sécurité.
- La conformité du rapport d'audit à la lettre de mission est évaluée correctement.
- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

- **ECF9** : Le formé doit participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité à partir des règles de sécurité retenues dans la politique de sécurité du système d'information (PSSI)

Critères de notation :

- La solution choisie répond aux règles de sécurité retenues par la PSSI.
- La solution choisie est mise en œuvre et évaluées.
- Les procédures sont rédigées dans le respect des bonnes pratiques et validées.
- Les informations et les documentations techniques sont comprises, y compris lorsqu'elles sont en anglais.
- Les échanges par écrit avec les professionnels sont clairs, concis, structurés et adaptés aux destinataires, y compris lorsqu'ils se font en anglais.

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

MODALITÉS D'EVALUATION – EXAMEN FINAL

Dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de l'action de formation, vous recevrez une convocation pour vous présenter en présentiel sur 2 à 3 journées de certification. Une convocation officielle vous sera adressée par email ou courrier simple au moins 30 jours avant la date de début de l'examen par le centre qui vous accueillera.

Sauf en cas de force majeure ou de justificatif médical, les formés en formation dans l'organisme THOTM s'engagent à se présenter sur les plateaux techniques dont le lieu sera précisé sur la convocation 30 jours avant le début de l'examen.

- **NB :**

Validation de l'ensemble des blocs de compétences, pas de validation individuelle des blocs.

Le délai d'accès au jury est de la responsabilité du certificateur, il ne peut pas dépasser 3 mois après la fin effective de l'action de formation, sauf en cas de force majeure.

- **Modalités d'examen final :**

MODALITÉS	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	DÉTAIL DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session 0h40min	Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure Mettre en production des évolutions de l'infrastructure Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité	En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son ou ses projet(s) au jury.

VIAL
Siège social : 1 rue du Grenache, 34210 Félines Minervois
Numéro SIRET : 943 726 927 00016
info@vial-formations.fr
Tel : 06.82.95.16.71
06.43.59.30.48

- **Autres modalités d'évaluation le cas échéant :**

MODALITÉS	COMPÉTENCES ÉVALUÉES	DÉTAIL DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE
Entretien technique 01h00min	Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées Concevoir une solution technique répondant à des besoins d'évolution de l'infrastructure Mettre en production des évolutions de l'infrastructure Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maitrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.
Questionnaire professionnel 00 h 30 min	Appliquer les bonnes pratiques dans l'administration des infrastructures Administrer et sécuriser les infrastructures réseaux Administrer et sécuriser les infrastructures systèmes Administrer et sécuriser les infrastructures virtualisées Mettre en œuvre et optimiser la supervision des infrastructures	L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à : • Deux questions fermées à choix unique posées en français, • Deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais.

	Participer à la mesure et à l'analyse du niveau de sécurité de l'infrastructure Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de sécurité Participer à la détection et au traitement des incidents de sécurité	
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	Sans objet
Entretien final 00h20min		Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'examen final pour le candidat : 02h30min

Modalités d'obtention : obtention par validation des examens continus.

Documents délivrés à l'issue de la formation :

- Copie du livret de suivi de formation,
- Certification délivrée par le Ministère du travail,
- Certificat de réalisation.

Les débouchés du métier :

- Administrateur systèmes et réseaux (et sécurité),
- Administrateur systèmes (et sécurité),
- Administrateur réseaux (et sécurité),
- Administrateur infrastructures,
- Administrateur d'infrastructures et cloud administrateur cybersécurité,
- Responsable infrastructure systèmes et réseaux.